

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 19 octobre 2017

ADOPTION DU PLAN
D'ACTIONS DU
PROGRAMME
TRANSFRONTALIER
PACT'AIR

N° CS2017-64

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 28
Pouvoirs : 2

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 12 octobre 2017

Secrétaire de séance : M. Claude MANILLIER

Membres présents : 28

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Guillaume MATHELIER – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Patrice DUNAND - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – M. Marin GAILLARD, donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

- 3 NOV. 2017

ARRIVÉE

• **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER –
M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – Mme
Muriel BENIER – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Marin
GAILLARD – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT –
M. Louis FAVRE**

**ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS DU PROGRAMME
TRANSFRONTALIER PACT'AIR**

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique qui ignore les frontières. Les acteurs du Grand Genève se sont saisis de cet enjeu depuis plusieurs années. Ainsi, à la suite du projet "G²AME - Grand Genève Air Modèle Emissions" qui a permis l'élaboration d'un outil novateur pour évaluer la qualité de l'air de toute la région transfrontalière, le partenariat se poursuit dans le cadre d'Interreg V France-Suisse (2014-2020) à travers le projet PACT'Air "Programme d'Actions Transfrontalier pour la qualité de l'Air dans le Grand Genève". Le Pôle métropolitain du Genevois est chef de file de l'opération INTERREG aux côtés du Canton de Genève, côté suisse. L'ensemble des membres français et suisses du GLCT Grand Genève est associé dans le projet. La République française est également très fortement impliquée.

Se déroulant sur la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019, PACT'Air prévoit notamment d'établir un plan d'actions coordonnées à l'échelle franco-valdo-genevoise pour diminuer les rejets de polluants dans l'atmosphère, et ainsi améliorer l'air respiré par les habitants du Grand Genève.

I. Une situation de qualité de l'air contrastée

Si la qualité de l'air en 2016 a été meilleure que l'année précédente et confirme la tendance très nette d'amélioration à long terme, trois polluants restent préoccupants au regard de la réglementation européenne : les particules (PM10), le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃). En effet, cette amélioration n'est pas encore suffisante pour s'affranchir des épisodes de pollution atmosphérique, tels que la Région Auvergne Rhône-Alpes en a connu durant l'hiver 2016-2017 (en particulier du 30 novembre 2016 au 4 janvier 2017), d'une ampleur géographique et d'une durée inédites, particulièrement dans la vallée de l'Arve.

II. Un plan d'actions transfrontalier d'amélioration de la qualité de l'air

Avec presque 1 million d'habitants sur le Grand Genève, l'amélioration de la qualité de l'air constitue un enjeu sanitaire important, tout autant qu'une attente forte des populations. Ce constat est largement partagé entre partenaires français et suisses. Les actions des uns ayant des répercussions sur la qualité de l'air respiré par les autres, il est par conséquent indispensable d'adopter une vision partagée, des outils communs puis une gestion coordonnée de la qualité de l'air à l'échelle de l'espace franco-suisse du Grand Genève.

Des mesures sur le long terme sont nécessaires afin de diminuer la pollution de l'air et réduire son impact sur la santé de manière durable. Parallèlement, des actions temporaires d'urgence doivent être prises en cas de pics de pollution pour limiter ou faire retomber les niveaux de pollution et ainsi protéger la santé des plus vulnérables.

A l'issue d'un méticuleux processus associant les spécialistes suisses et français, un plan d'actions comportant 14 actions, décliné en 33 sous-actions est proposé. Son élaboration a fait l'objet d'un important travail d'harmonisation des actions engagées ou prévues dans les programmes suisses et français, et de proposition de nouvelles actions, avec le souci constant de répondre aux principes suivants :

- des actions transfrontalières : il peut s'agir soit d'actions communes (exemple : harmonisation des dispositifs de gestion et déclenchement des procédures d'alerte), soit d'actions reprenant des dispositifs en vigueur de l'un ou de l'autre côté de la frontière (exemple : le dispositif français des vignettes Crit'Air décliné à Genève ; ou inversement la mesure genevoise de contrôle des installations des appareils de chauffage transposée côté français) ;

- des actions en cas de pics de pollution (exemple : gratuité des transports) et des actions pérennes (exemple : urbanisme, mobilité, chantiers...);
- des actions volontaires (exemple : plans de déplacement entreprises, promotion du renouvellement des flottes de véhicules, actions de communication) et des actions réglementaires à venir (exemple : circulation différenciée, émissions des cheminées en cas de pic);
- des actions sectorielles qui s'attaquent à toutes les sources de pollution et portent donc sur les champs des transports / mobilité, du résidentiel, des activités économiques :
 - o pour les transports et la mobilité, les actions proposées visent à favoriser les solutions alternatives à l'autosolisme : en expérimentant des voies dédiées au covoiturage aux douanes, en promouvant les initiatives en matière de plans de déplacements des employeurs suisses, en mobilisant les autorités organisatrices des mobilités (AOM), en tendant vers une zone de circulation différenciée qui passe par le déploiement des vignettes Crit'Air en Suisse;
 - o pour le résidentiel, les actions présentées permettent d'agir sur le mode de vivre (lutter contre le chauffage d'appoint au bois, le brûlage à l'air libre) et le mode de faire (urbanisme, norme de qualité de l'air);
 - o pour le secteur économique, les actions concernent les chantiers (BTP), ou permettent d'appréhender le site de l'aéroport;
- des actions qui concernent et entraînent tous les acteurs, qu'ils s'agissent des autorités publiques, des collectivités locales, des citoyens, du monde économique et agricole.

Le plan d'actions, annexé au présent projet de délibération, se veut à la fois ambitieux, réaliste, cohérent et équilibré, pouvant à la fois inspirer et/ou relayer les travaux actuels du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve concernant deux EPCI membres du Pôle métropolitain du Genevois français. Deux actions sont particulièrement emblématiques de la démarche : l'adoption du système français Crit'Air par les autorités genevoises, et inversement, l'expérimentation en France d'une surveillance ambitieuse des installations de chauffage individuel répliquant l'organisation genevoise.

Ce plan d'actions sera soumis à la validation d'une part, du Comité Régional Franco-Genevois et d'autre part, de l'Assemblée du GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

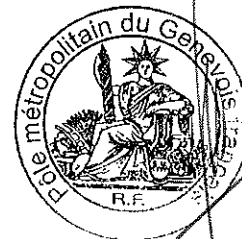
- **ADOpte** le plan d'actions PACT'Air, annexé à la présente délibération;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer formellement le plan d'actions avec l'ensemble des partenaires associés français et suisses.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **30 OCT. 2017**

Publié ou notifié le **30 OCT. 2017**

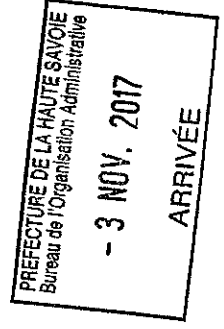
Le Président,
Jean DENAIS



Le plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le Grand-Genève comporte 14 actions déclinées en 33 sous-actions.

1. Mesures pérennes

Source	Intitulé de l'action	Description	Action opérationnelle	Calendrier ¹	Pilote proposé de l'action	Cible	Points forts
Urbanisme	1. Concevoir un urbanisme respectueux de la qualité de l'air <i>information et sensibilisation</i>	Mise à disposition d'un support méthodologique pour la prise en compte de l'impact sur la qualité de l'air des projets d'urbanisme (F : projets, plans et programmes ; CH : PDQ, PLQ, modifications de zones).	Action 1.1 : Etablir et fournir les cartes stratégiques air permettant de visualiser les enjeux qualité de l'air liés à l'urbanisation. Action 1.2 : Diffuser une liste des bonnes pratiques en matière d'urbanisme issues de guides existants FR et CH.	2019	ATMO DREAL	Administrations et collectivités	Reduire l'exposition des populations à long terme
Transport	2. Fluidifier les déplacements des modes de transports vertueux <i>mesure incitative, information et sensibilisation</i>	Décider des voies réservées au covoiturage pour le franchissement des douanes (covoiturage, GNV, électromobilité, hydrogène).	Action 2.1 : Expérimenter une voie réservée au covoiturage à la douane de Thonex-Vallard (2018) et étudier un avant-projet de voie réservée à la douane de Bardonnex. (Programme INTERREG V 2014-2020 Covoiturage Léman). Action 2.2 : Etendre l'expérimentation aux autres points de congestion, lorsque la voirie le permet, en favorisant le covoiturage et en améliorant la desserte en transports publics transfrontaliers.	A partir de 2018	DDT 74 – DETA (DGT)	Particuliers	Mesure emblématique et visible Mesure transfrontalière



¹ Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.

Transport	<p>3. Promouvoir les plans de mobilité d'entreprise et l'éco-conduite auprès des entreprises et des collectivités publiques</p> <p><i>information et sensibilisation</i></p>	<p>Diffuser, échanger, comparer et mettre en place des bonnes pratiques auprès des entreprises et des collectivités (plans de mobilité, coworking, covoiturage, télétravail, éco-conduite, etc.).</p>	<p>Action 3.1 : Favoriser les échanges de bonnes pratiques afin de promouvoir les plans de mobilité d'entreprise et actions innovantes.</p> <p>Action 3.2 : Communiquer sur l'éco-conduite auprès des collectivités et fixer un objectif de formation.</p> <p>Action 3.3 : Promouvoir l'éco-conduite dans les entreprises de transport professionnel (y compris poids lourds).</p>	<p>A partir de 2018</p>	<p>Région AURA + DDT 74 - DETA (DGT + SABRA)</p>	<p>Secteur économique</p>	<p>Implication du monde de l'entreprise</p> <p>Echanges d'expériences transfrontaliers</p>
Transport	<p>4. Renouveler les flottes de véhicules par des véhicules peu émissifs</p> <p><i>information et sensibilisation</i></p>	<p>Promouvoir le renouvellement des flottes en favorisant les véhicules peu émissifs (électriques, GNV, hydrogène, ...)</p>	<p>Action 4.1 : Concevoir un guide de recommandations destiné aux collectivités liées aux types d'utilisation des véhicules (cf. Canton de Genève)</p> <p>Action 4.2 : Implanter un projet pilote hydrogène, dans le cadre du projet « Zero emission Valley » (1 station de recharge et 50 véhicules de flotte), sur le Grand Genève.</p>	<p>A partir de 2018</p>	<p>Région AURA + DDT 74 - DETA (SABRA + ?)</p>	<p>Administrations et collectivités</p>	<p>Projet d'innovation technologique</p>

			2018 - 2019	DREAL - SABRA	Particuliers	Fort levier de réduction sur les émissions
5. Réduire les émissions de particules liées aux appareils de chauffage bois non performants <i>mesure incitative, mesure coercitive, information et sensibilisation</i>	Améliorer le contrôle des installations de chauffage au bois en France		<p>Action 5.1 : Réaliser une étude juridique et organisationnelle pour la mise en place d'un recensement/contrôle de la conformité des installations.</p> <p>Action 5.2 : Réaliser des contrôles pédagogiques sur des installations volontaires françaises.</p> <p>Action 5.3 : Mener des actions de communication pour accompagner les changements de comportements (communication engageante).</p> <p>Action 5.4 : Conditionner les subventions (pour l'achat d'appareils de chauffage bois performants) à la réalisation de contrôles à posteriori d'appareils tirés au sort.</p> <p>Action 5.5 : Renforcer le dispositif de contrôle et de sensibilisation (sur le combustible bois) côté suisse.</p>			
6. Réduire l'impact des chantiers <i>planification, information & sensibilisation</i>	Harmoniser les bonnes pratiques en matière de gestion des chantiers.		<p>Action 6.1 : Proposer des pratiques CH / F harmonisées en matière de gestion et de suivi des chantiers (cf. Charte chantier d'Annemasse et la directive Air Chantier).</p> <p>Action 6.2 : Mettre en place des contrôles pédagogiques transfrontaliers.</p>	SABRA- DREAL- ATMO	Secteur du BTP	Action emblématique avec un potentiel de réduction important
7. Limiter les polluants en zone aéroportuaire <i>planification</i>	Poursuite des mesures OP'Air actuelles. Ne concerne pas le trafic aérien mais l'aéroport en tant que générateur de déplacements.		<p>Action 7.1 : Suivre la mise en œuvre du plan interne à l'aéroport : électromobilité pour la flotte sur le tarmac, biocarburant pour les avions, accès en transports en commun, etc.</p> <p>Action 7.2 : Evaluer et suivre les émissions induites par l'activité de l'aéroport.</p>	SABRA - ATMO	Aéroport	Caractère transfrontalier Source importante d'émissions (NOx)

2. Mesures en cas de pic de pollution

Source	Intitulé de l'action	Description	Action opérationnelle	Calendrier ¹	Pilote proposé de l'action	Cible	Point(s) fort(s)
Transport	8. Circulation différenciée en cas de pic de pollution dans le Grand Genève (hors VD) <i>mesure coercitive, information & sensibilisation</i>	Mettre en place une circulation différenciée sur la base du macaron Crit'Air dans le Grand Genève (hors canton de Vaud).	Action 8.1 - Réaliser une étude de préfiguration : zone d'application, type de véhicules, horaires d'application. Action 8.2 – Décliner les macarons Crit'Air (F) dans le canton de Genève. Informer et communiquer sur le dispositif des macarons Crit'Air.	2018 Hiver 2018	DETA – DDT 74 – DDT 01	Toutes	Dispositif d'actions harmonisé
Transport	9. Inciter à se déplacer en transports en commun en cas de pic de pollution dans le Grand Genève <i>mesure incitative, information et sensibilisation</i>	Proposer des titres de transport en commun à tarif réduit dans l'ensemble du Grand Genève (hors Canton de Vaud), en cas de pic de pollution, en étendant à toutes les AOM la mesure appliquée actuellement sur le périmètre Unireso (périmètre précis à définir).	Action 9.1 : Organiser la concertation entre les autorités organisatrices de la mobilité (+ GLCT transports publics et Région AURA) pour engager la mise en place des TC à tarif réduit en cas de pic.	2018 - 2019	Région AURA – DETA (DGT)	Particuliers	Action d'accompagnement des mesures restrictives

¹ Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.

Transversal	10. Harmoniser la gestion des pics de pollution à l'échelle du Grand Genève (hors VD) <i>planification, information & sensibilisation</i>	Proposer une harmonisation de la gestion des pics de pollution sur bassin Lémanique/canton GE et élaborer un discours commun sur les enjeux sanitaires.	Action 10.1 : Déclenchement harmonisé des pics de pollution (seuil de déclenchement, mesures de réduction des émissions, recommandations sanitaires ...) (F + GE).	Expérimentation 2017 - 2018	DETA – DREAL – DDT 74 – DDT 01 – ARS	Les Autorités	Dispositif d'actions harmonisé		
Résidentiel	11. Réduire les émissions de particules liées aux feux de confort <i>mesure coercitive, information & sensibilisation</i>	Harmoniser et introduire des seuils d'interdiction des feux de confort en cas de pic.	Action 11.1 : Harmoniser les pratiques F / CH et introduire des seuils d'interdiction. Action 11.2 : Mener des actions de communication pour accompagner et modifier les comportements. (communication engageante).	2018	SABRA – DREAL	Particuliers	Fortement efficace en cas de pic Action peu contraignante		
Agriculture	12. Harmoniser les pratiques agricoles <i>mesure coercitive, information & sensibilisation</i>	Harmoniser les pratiques F-CH en matière de brûlage et d'utilisation des machines agricoles en cas de pic.	Action 12.1 : Harmoniser les pratiques et les seuils d'interdiction des brûlages et inciter aux bonnes pratiques. Action 12.2 : Inciter à réduire l'utilisation des machines agricoles en cas de pic. Action 12.3 : Inciter aux technologies de broyage.	2018	DDT74 – DDT 01 – SABRA	Secteur agricole	Implication du secteur agricole		

3. Mesures d'accompagnement

Intitulé de l'action	Description	Action opérationnelle	Calendrier ¹	Porteur proposé de l'action	Cible	Impacts forts
13. Doter de manière pérenne le Grand Genève d'un outil commun d'évaluation et de suivi de la qualité de l'air	Faire évoluer l'outil GZAME et lui permettre d'offrir sur le long terme un suivi de l'efficacité du plan d'actions Pact'Air.	Action 13.1 : Prévoir l'actualisation de l'outil pour refléter les données statistiques harmonisées les plus récentes.	2017	ATMO AURA - SABRA	Toutes	Disposer d'un outil commun
		Action 13.2 : Développer un outil de prévision de la qualité de l'air à courte échéance (de j à j+1).	2017			
		Action 13.3 : Garantir les conditions durables de financement, de maintenance et de mise à jour de l'outil.	2018			
14. Actions de communication et sensibilisation à la qualité de l'air <i>information & sensibilisation</i>	Mettre en place des actions de communication pour accompagner la mise en œuvre du plan d'actions Pact'Air, et plus largement, pour sensibiliser différents publics à la qualité de l'air.	Action 14.1 : Mettre en place une vidéo à destination des élus/techniciens du Grand Genève.	2017	Pôle Métropolitain du Genevois français - SABRA	Elus / techniciens	Sensibiliser et accompagner les changements de comportements
		Action 14.2 : Développer une application smartphone pour informer le grand public sur la qualité de l'air au quotidien.	2018		Particuliers	
		Action 14.3 : Déployer l'animation Exp'Air au sein des établissements scolaires du Grand Genève.	2018		Scolaires	

¹ Il s'agit de la date de début de mise en œuvre de l'action et non de la date de finalisation de l'action.